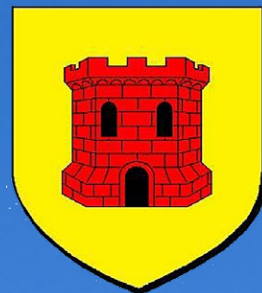


LE CASTELLARD-MÉLAN



RÉALISATIONS COMMUNALES

RECENSEMENT

BARRAGE DE VAULOUVE

COL DE FONTBELLE

TRI ET ORDURES MÉNAGÈRES

OBLIGATIONS DE DÉBROUSSAILLEMENT

BULLETIN MUNICIPAL

Bilan 2023
Projets 2024





Sommaire

2

PRÉSENTATION DES VŒUX POUR LA NOUVELLE ANNÉE 2024

3

INFORMATIONS COMMUNALES

3-4

LES RÉALISATIONS

5

LES PROJETS

7

ÉTAT CIVIL

7

INFORMATIONS UTILES

8

TRI SÉLECTIF ET ORDURES MÉNAGÈRES

10

OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT

Mesdames, Messieurs, chers administrés,

*J*e suis très heureuse de vous proposer ce bulletin qui reprend les actions et les réalisations de notre municipalité, réalisées au cours de l'année 2023. Quelle joie d'avoir pu vous présenter mes vœux autour d'un moment convivial et de vive voix, ce samedi 13 janvier 2024, qui demeure un incontournable moment de partage.

Il faut bien dire que les trois premières années de ce mandat furent très singulières, loin d'être un long fleuve tranquille. Combien de fois avons-nous été privés d'importantes occasions d'échanges.

Depuis 2020, la conjonction de crises sanitaires, puis géopolitique, et économique, a fragilisé, je le sais, nombreuses de nos familles.



Voici donc une nouvelle année qui débute, alors que nous avons à peine vu passer 2023, tant il y avait à faire, entre l'épidémie qui continue tranquillement, la guerre en Ukraine, et en Palestine, la crise énergétique et les aléas climatiques qui se multiplient.

Que cette nouvelle année nous permette de nous retrouver, aussi souvent que possible, autour des moments festifs qui constituent l'un des ciments de notre vie en collectivité.

Apprécions chaque jour de vivre dans un pays libre, en paix, certes parfois traversé par quelques vents contraires, porteurs de pessimisme mais n'oublions jamais que si la morosité est contagieuse, la joie l'est plus encore !

Je vous souhaite de traverser chacune de vos expériences de vie, qu'elles soient bonnes ou moins bonnes, dans le ciel bleu ou dans l'orage, avec le coeur confiant de celui qui espère.

N'oublions pas que la valeur de chacun de nos instants réside précisément dans ce qu'ils sont, par essence, si précieusement éphémères... Alors, dans tous nos engagements, professionnels, associatifs, familiaux ou amicaux, souhaitons-nous de vivre ces instants avec beaucoup de coeur et d'intensité !

*À toutes et à tous, avec l'ensemble de l'équipe municipale, nous vous souhaitons une excellente année ! pleine de santé, de joie, de paix, de sérénité et d'amour !
Merci !*

Bien à vous,
Chantal BARDIN,
Maire de Castellard-Mélan

- Le conseil municipal s'est réuni cette année aux mois de : janvier, avril, juin, juillet, septembre et novembre.
- En avril, nous avons voté le budget en équilibre et nous avons décidé de maintenir une fois encore les taux et taxes communales à l'identique comme les années précédentes.
- La situation financière de la commune est saine :

FONCTIONNEMENT :	
RECETTES :	81 910.53 €
DÉPENSES :	37 216.90 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE 2022 :	44 693.63 €
INVESTISSEMENT :	
RECETTES :	146 706.64 €
DÉPENSES :	47 474.24 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE 2022 :	122 928.27 €

- Les tarifs communaux ont été validés pour cette année 2023
- Prix du bois d'affouage, le stère est à 16 Euros le m³
Tarif et durée des concessions funéraires, 150 € pour 30 ans

LES RÉALISATIONS



LA POSTE

L'ADRESSAGE

- La mise en place des panneaux et la distribution des numéros ont été réalisées au mois de mars.

CHEMIN DE SISTERON - LA COMBE - LE VILLARD

Le chemin de Sisteron a été rénové sur sa partie basse au printemps 2023 avec reprises ponctuelles des zones fortement dégradées qui pouvaient engendrer des problèmes de sécurité pour les usagers.

Les travaux ont consisté à effectuer un reprofilage général de certaines sections, les zones présentant des dégradations trop importantes ont fait l'objet d'un brouillage des matériaux sur place.

Un re-compactage général a été réalisé pour la stabilisation des matériaux.

Le traitement des eaux de ruissellement a été maîtrisé avec la création de revers d'eau et de fossés.



La végétation a été éliminée en bordure du chemin.

Le coût de ces travaux a été de 11 280 € TTC.

Ont été associés à ces travaux un nivellement des chemins de la Combe et du Villard pour une somme de 1 1520 €. Soit un total de 22 800 €

Pour ces travaux de chemins, une subvention FODAC a été obtenue pour une somme de 13 300 € ;



ÉGLISE DE MÉLAN

L'Église Saint Pierre de Mélan ainsi que le mur d'enceinte du cimetière attenant ont été rénovés ce printemps pour un coût de 41000 € par les entreprises de Yael ROBERT David CORDIER Robert MANISCALCO et Serge AUBERT que je remercie pour leur beau travail.

Des subventions ont été obtenues :

FODAC pour une somme de 11 167,80 €

La Région Patrimoine rural : 14890 €

La Sauvegarde de l'Art Français : 5000 €

La Fondation du Patrimoine : 4200 €

Et la souscription au don : 2359,40 €

Soit un total de : 37617,20 €

LE CASTELLARD-MÉLAN

La nouvelle mairie et le logement social inaugurés

La petite commune de 65 habitants dispose désormais d'un hôtel de ville rénové et mis aux normes. Idem pour l'habitation au-dessus.

BÂTIMENT COMMUNAL

■ Les travaux de réhabilitation du bâtiment communal se sont terminés pour l'essentiel au mois de mars.

Nous avons eu le plaisir de les inaugurer le 08 septembre 2023 dans un moment convivial.

Castellard-Mélan, petite commune forte de 65 habitants, au cœur de la montagne de Fontbelle, a connu vendredi dernier un moment inoubliable, tant pour la population que pour les élus, à commencer par Chantal Bardin, maire élue depuis 2020. Dans la cour, de nombreux élus de la vallée étaient présents ainsi que les représentants de l'Agglomération et de la mairie de Digne-les-Bains, les représentants de la gendarmerie nationale ainsi que des entreprises qui ont travaillé sur ce chantier de rénovation de la nouvelle mairie et du logement social.

En accueillant les invités - dont Joseph Vinderhino, 43 ans conseiller municipal et deux mandats de maire de 1995 à 2008 - et après avoir coupé le ruban tricolore aux côtés de Bruno

no Acciai (maire de La Robine-sur-Galabre et vice-président de P2A), c'était pour Chantal Bardin l'occasion de préciser : "À bien des égards, notre mairie avait fait son

temps. Il y avait besoin d'un rafraîchissement, nécessité de mise aux normes pour l'hôtel de ville mais aussi pour l'appartement situé au-dessus."

Cette réhabilitation a un coût qui s'élève à 191 000 euros, dont 93 500 euros alloués par la DÉTR, 10 200 euros par "le Palulos" et 48 000 euros par le Frat. L'au-



La maire, Chantal Bardin, a coupé le traditionnel ruban tricolore en compagnie de Bruno Acciai, vice-président de l'Agglomération. PHOTO M. G.

tofinancement de la municipalité s'élevant donc à 39 108 euros. "Dans la continuité des projets pour la commune, confiait encore la maire, nous projetons d'acquiescer la grange attenante. Le compromis de vente est d'ailleurs signé. Nous y stockerons différents matériels". Ce fut également l'occasion pour les élus de présenter Laurine Berganza, qui a pris son poste de secrétaire de mairie en février dernier (deux mi-temps de 14 heures par semaine au Castellard-Mélan et à la mairie des

Hautes-Duyes). Avec son époux et leurs deux enfants, ils sont les heureux locataires du logement rénové. Au moment de lever le verre de l'amitié et partager un buffet dînatoire dans la nouvelle salle du conseil municipal, Chantal Bardin exprimait sa joie. "Ce renouveau était important pour être toujours plus proche des besoins des habitants et à leur écoute. Le sens premier de la maison commune est le trait d'union entre les habitants et les élus".

M. G.

L'histoire de la maison

C'est le 28 mars 1890 qu'une promesse de vente est conclue entre Urbain Arnaud, agriculteur et Honoré Faudon, maire, pour la vente de cette maison de village (qui accueille aujourd'hui la mairie et le logement social), pour la somme de 250 francs. En 1891, il est décidé la reconstruction et l'agrandissement de l'école mixte. Réception des travaux le 9 décembre 1894 pour un coût de 7954,23 francs. En 1943, l'école et la mairie échappent à l'incendie provoqué par les Allemands. Si en 1966, l'école ferme, la mairie elle, a retrouvé de l'éclat.

ACHAT DE LA GRANGE ATTENANTE À LA MAIRIE

L'achat de la grange attenante à la mairie a été réalisé le 22 décembre, pour une somme de 35 000 € et 4 900 € de frais notariés. Il a été nécessaire de solliciter un prêt d'un montant de 20 000 € sur une durée de trois ans.

RÉFECTION DU MUR DE LA FONTAINE

Le muret de soutènement au niveau de la fontaine de Liouche a été restauré par le Département à compter du 16 mars : remise en état du mur en pierres sèches et de la pierre de la fontaine cassée.



AMÉNAGEMENT DU COL DE FONTBELLE

Le Département des Alpes-de-Haute-Provence ainsi que la Maison Technique de Digne ont réalisé des travaux de sécurisation du col de Fontbelle, sur les communes du Castellard Mélan et Authon.

En effet, le col n'est plus fermé en hiver dès cette saison de viabilité hivernale.

Aussi, des purges de talus amont ont été effectuées ainsi que la stabilisation de la chaussée. Des dispositifs de retenue ont été réalisés en mai 2023.

Les chantiers de purges des talus pour prévenir des chutes de pierres ont été terminés

Également la route du Castellard D 17 a été renouvelée cet été.



ARBRE DE NOËL DE LA COMMUNE

**Samedi 16 décembre
après-midi**

De nombreux enfants de la commune du Castellard Mélan sont venus, à l'invitation de la mairie, pour fêter l'arbre de Noël 2023 et partager le goûter de l'amitié. Une soirée bien conviviale partagée en famille dans une salle de réunion décorée aux couleurs de Noël.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement des habitants débutera le 18 Janvier et se terminera le 17 Février prochain,

Laurine Berganza notre secrétaire de mairie a été nommée agent recenseur pour cette tâche, merci de lui faire le meilleur accueil possible. Pour les familles qui seront visitées, un site informatique est également dédié, à l'attention de ceux qui peuvent faire leur démarche par internet.

ENTRETIEN DES CHEMINS

Les chemins continueront d'être entretenus par l'association ADIT, l'entretien des cimetières en octobre sera réalisé par l'ESAT Paul Martin.

ACHAT PANNEAUX AFFICHAGE

La commune fera l'acquisition de panneaux dédiés à l'affichage des candidats, en vue des prochaines élections européennes le 09 juin prochain.

CENTRE DE SECOURS À THOARD

Le SDIS de Thoard va déménager et se trouvera à la place de la maison technique au Serre, des travaux de réhabilitation sont prévus, chaque commune de la vallée devra participer au prorata du nombre d'habitants au coût des travaux, pour notre commune cela devrait s'orienter vers un coût aux alentours de 20 000 €.

PARKING MAIRIE

Nous avons obtenu une subvention au titre des amendes de police d'une somme de 8200 € afin de rénover le parking de la mairie.

Le tilleul sur la place de la mairie a été planté par Monsieur René Heslière Maire du Castellard ainsi que son conseil municipal le 11 Novembre 1989 en commémoration du bicentenaire de la révolution française. Une plaque sera installée en son honneur.

BARRAGE DE VAULOUBE :

Plusieurs réunions concernant le barrage ont eu lieu cette année :

Le barrage est considéré stable en conditions d'exploitation normale, et ne nécessite pas de recharge structurelle ;

► En revanche, sa stabilité n'est pas garantie pour un niveau d'eau dépassant la cote de danger de 812,40 m NGF, soit 40 cm en-dessous de la cote de la crête, et 70 cm au-dessus de la cote du déversoir de l'évacuateur de crues. Cette cote de danger est atteinte dès la survenue d'une crue de période de retour de 20 ans ;

► L'ouvrage d'évacuation des crues actuel est insuffisant pour la prise en charge de la crue exceptionnelle de période de retour de 3 000 ans, qui doit pouvoir être évacué par un barrage de classe B dans de bonnes conditions. Le débit de pointe de cette crue exceptionnelle a en effet été estimé à 56 m³/s, alors que la capacité de l'évacuateur actuel est de l'ordre de 12 m³/s.

En conséquence, la mise aux normes réglementaire de l'ouvrage nécessite des travaux de sécurisation :

► Élargissement des ouvrages d'évacuation des crues (seuil déversant, coursier et bassin de dissipation), de manière à :

► garantir en toutes circonstances un niveau inférieur à la cote de danger de 812,40 m NGF, y compris pour la crue extrême, de période de retour 33 000 ans

► garantir la bonne évacuation et la bonne dissipation de la crue de période de retour 3 000 ans, de débit de pointe de 56 m³/s, sans débordement de coursier

ÉGLISE DE MELAN

L'étanchéité de la toiture de l'église doit être reprise.

Les entreprises ayant œuvré à sa restauration, interviendront à cet effet.

POINTS COMMUNAUX IMPORTANTS

Le secrétariat de la mairie

■ Nous avons été très heureux d'accueillir notre nouvelle secrétaire de mairie en la personne de Laurine BERGANZA, qui a pris ses fonctions le 06 février 2023. Ses journées de présence en mairie sont les mardis et vendredis de 9h à 16h30.

■ Marie-Jeanne CRUCHON-DUPEYRAT part pour une retraite bien méritée, le Conseil Municipal la remercie pour toutes ces années passées au sein de notre commune.

■ Nous avons eu le plaisir cette année d'offrir un goûter et un petit présent aux 11 enfants de la commune le 16 Décembre après-midi.

■ Un colis de Noël a été offert aux personnes concernées.

► Construction d'un muret pare-vagues de 50 cm de haut sur la crête du barrage pour la protéger du déferlement.



✧ **Naissance**

La commune a eu la joie d'accueillir Léo BREISSAND le 15 Janvier 2023. Nous félicitons les heureux parents, Marie et Cédric, ainsi que son grand frère Nans.

✧ **Mariage**

Le Mariage d'Elisabeth PAIN et Jean-Marc DELAYE a été célébré le 05 Août 2023 dernier. Le conseil municipal félicite une nouvelle fois les jeunes mariés.

✧ **Décès**

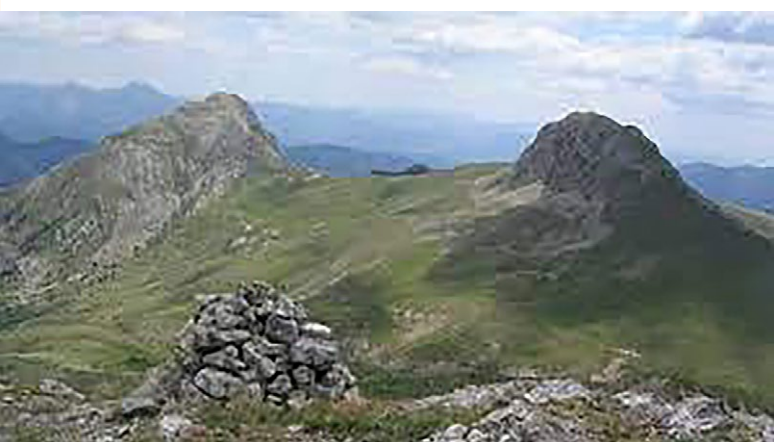
La commune a eu la tristesse d'apprendre le décès de Madame Marcelle JULIEN le 10 Mars 2023.

Ses obsèques ont eu lieu le 17 mars 2023 au cimetière du CASTELLARD.

Le Conseil Municipal adresse de nouveau, ses sincères condoléances à sa famille.

Un très grave accident a eu lieu sur la commune le 25 Février 2023 au niveau de la grotte Saint Vincent, la commune n'a pu que déplorer le décès de Monsieur David PIGNATEL. Nous avons adressé nos sincères condoléances à sa famille originaire des Mées.

INFORMATIONS UTILES



La fête des Monges qui s'est déroulée le 29 Juillet a été une réussite, Auzet a organisé les festivités cette année 2023.

5 randonneurs ont participé à la manifestation depuis le CASTELLARD-MELAN.

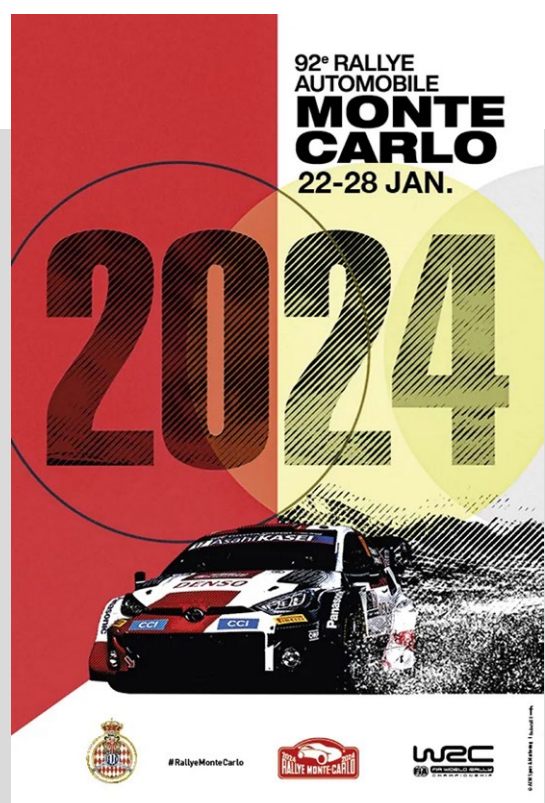
La commune sera organisatrice cette année 2024, la fête est prévue le 27 juillet.

Les personnes souhaitant y participer ainsi qu'à la randonnée, peuvent d'ores et déjà se faire connaître.

LE RALLYE**DE MONTE-CARLO
2024**

Le Conseil département a annulé le passage du rallye prévu le 21 Janvier 2023.

Une nocturne est prévue le jeudi 25 Janvier 2024 à 20H30.



TRI SELECTIF ET ORDURES MENAGERES

IL EST IMPORTANT DE RÉDUIRE NOS DÉCHETS, CETTE ANNÉE 2024 VA ÊTRE SIGNIFICATIVE ET UN DÉFI QUI NOUS CONCERNE TOUS.

POURQUOI RÉDUIRE NOS DÉCHETS ?

Le stockage des ordures ménagères ne permet pas de traiter réellement les déchets. Même si ceux-ci sont en effet stockés dans des conditions permettant d'éviter les risques de pollution, seuls les déchets organiques vont se dégrader : les autres déchets seront encore présents au bout de 30 ans. Cette solution serait pérenne si et seulement si les déchets stockés ne contenaient plus de matières recyclables et valorisables, ce qui est loin d'être le cas.

Aussi, la loi Transition Ecologique Croissance Verte oblige à réduire de 50% le tonnage d'ordures mis en stockage en 2025 par rapport à 2010. Des investissements considérables ont été faits par les exploitants des sites pour l'aménagement, la réduction de son impact sur l'environnement et le respect des contraintes réglementaires.

Si les tonnages stockés diminuent, les tarifs à la tonne vont fortement augmenter. En effet, environ 90% des charges des sites de stockage sont fixes, quelle que soit la quantité de déchets entrant sur le site.

Aussi, la Taxe générale sur les Activités Polluantes (TGAP), facturée sur chaque tonne de déchets mis en stockage, de 25€ en 2019 va augmenter jusqu'à 65€ d'ici 2025. Cette taxe va considérablement participer à l'augmentation des tarifs de l'enfouissement et peser sur le budget des collectivités.

Les collectivités ne pourront pas absorber la totalité de la hausse du traitement des ordures ménagères et il y aura des répercussions sur les habitants.

Si la réduction des déchets permet donc de limiter l'augmentation des coûts, elle a également pour premier objectif de réduire l'impact environnemental de chaque foyer (préservation des ressources, réduction des émissions, etc.).



ADOPTONS LES BONS RÉFLEXES :

EN DÉCHÈTERIE

- Les cartons
- Les déchets verts
- Les pneus
- Les gravats

Plus d'infos :
www.provencealpesagglo.fr

- Ameublement, électroménager et équipements sportifs
- Les huiles de vidange et de friture
- Les déchets électriques et électroniques
- Les piles, les accumulateurs de portables et batteries

- Les textiles
DANS LES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE OU LES STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Les médicaments non utilisés
EN PHARMACIE

- Les DASRI (Déchets d'activités de soins à risque infectieux)
Plus d'infos : www.cyclamed.org www.dastri.fr

- Les bouteilles de gaz consignées
À RAMENER DANS UN POINT DE VENTE AVEC LE TICKET DE CONSIGNATION
Plus d'infos : www.afgc.fr

- Les emballages
DANS LES POINTS DE TRI DÉDIÉS
Plus d'infos : www.provencealpesagglo.fr

LES 5 PRINCIPES DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

► RÉDUIRE NOTRE CONSOMMATION

Ce principe est très proche du premier mais interpelle plutôt la quantité et la qualité des biens que nous achetons et possédons. Quand notre budget le permet, mieux vaut investir plus pour un bien qui sera plus durable.

► RÉUTILISER ET RÉPARER DÈS QUE POSSIBLE

Cela comprend la réparation des biens cassés que nous possédons, mais également l'achat d'occasion plutôt que du neuf. Les ressources existantes sont ainsi valorisées et nous évitons la consommation de nouvelles ressources naturelles et énergétiques. Cela induit également le don ou la mise en vente d'un bien que nous n'utilisons plus plutôt que de le jeter.

► RENDRE LES BIODÉCHETS À LA TERRE

Autrement dit : le compostage des biodéchets afin de valoriser localement les résidus de cuisine et de jardin. Des solutions de compostage adaptées à chaque habitant existent, consultez notre page sur le compostage (lien interne vers "Je suis un particulier / Composter mes biodéchets").

► RECYCLER CE QUI PEUT L'ÊTRE

Le tri et le recyclage arrivent en dernier recours dans le principe du zéro-déchets. Il reste néanmoins une solution pour éviter aux déchets d'être enfouis (lien interne vers "Gestion des déchets dans le département / les centres d'enfouissement").

QUELQUES ASTUCES

- **J'appose un stop pub sur ma boîte aux lettres.** Avec cet autocollant, vous éviterez quarante kilogrammes de papiers jetés par an et par boîte aux lettres.
- **J'utilise le moins de produit à usage unique possible.** J'utilise par exemple des piles rechargeables et de la vaisselle lavable ou compostable.
- **Je loue, j'emprunte, je répare...** Je loue les appareils dont je ne me sers pas souvent, je répare les appareils cassés et je donne ceux dont je ne me sers plus.
- **J'achète malin.** Je privilégie les produits avec moins d'emballage, voire en vrac. J'utilise mes propres contenants et sacs réutilisables. J'offre une seconde vie aux objets en les achetant d'occasions.
- **Je n'imprime que si nécessaire, en recto-verso et si possible sur du papier recyclé.** Je passe le mot à mon entourage.
- **Je donne ce dont je ne me sers plus.** Des associations ou des particuliers reprennent meubles, jouets et vêtements et les remettent en état pour que d'autres personnes puissent en bénéficier.





PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PREVENTION DES INCENDIES DE FORÊTS



Les obligations de débroussaillage dans les Alpes de Haute-Provence

Pourquoi débroussailler ?

Pour protéger les personnes, les biens et la forêt

Le débroussaillage a pour objectif de limiter la propagation des incendies de forêts et d'en diminuer l'intensité grâce à la réduction de la végétation combustible, en rompant la continuité.

Il permet d'éviter ou de ralentir les départs de feux accidentels à proximité des habitations et d'assurer la sécurité des biens et des personnes face aux flammes. Il améliore la sécurité et l'efficacité des secours et facilite ainsi l'extinction des feux.

Quelle est l'efficacité du débroussaillage ?

Le rôle du débroussaillage est prouvé

Des retours d'expérience sont régulièrement effectués après les grands feux pour évaluer l'efficacité du débroussaillage autour des habitations.

Ces études confirment qu'un débroussaillage réglementaire effectué autour des habitations assure une protection efficace dans 80% des cas.

À l'inverse, près de la moitié des habitations mal ou pas débroussaillées subissent des dégâts extérieurs, voire sont totalement détruites.



Les cas dérogatoires :

- Les terrains agricoles, les vergers et oliveraies cultivés et régulièrement entretenus suffisent à la protection contre les incendies et ne nécessitent pas de traitement spécifique ;
- Les arbres remarquables (éléments du patrimoine, arbres sénescents et/ou d'intérêt biologique) situés à moins de 3 mètres, houppiers compris, d'une construction peuvent être conservés sous réserve d'être mis à distance de la végétation environnante d'au moins 5 mètres, houppier compris ;
- Les haies peuvent être conservées sous réserve d'être mises à distance de la végétation environnante d'au moins 5 mètres, houppier compris.

Qui contrôle ?

C'est le maire qui a la responsabilité du contrôle des obligations légales de débroussaillage sur sa commune.

Qui Constate les infractions ?

Ce sont les agents de police municipale, les agents forestiers de l'État, de l'Office National des Forêts, les gardes champêtres, et les agents de police judiciaire habilités à rechercher et à constater les infractions forestières.

Quelles sont les sanctions ?

Outre le risque collectif qu'il engendre, le non respect de l'obligation de débroussailler expose le propriétaire à une amende de 135 à 1500 euros et à une mise en demeure de réaliser les travaux, à défaut les travaux seront réalisés d'office à la charge du propriétaire.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Pour vous accompagner dans la protection de vos biens, en savoir plus sur la réglementation en vigueur ou vous sensibiliser à la problématique «feux de forêts» plusieurs sites d'informations sont à votre disposition :

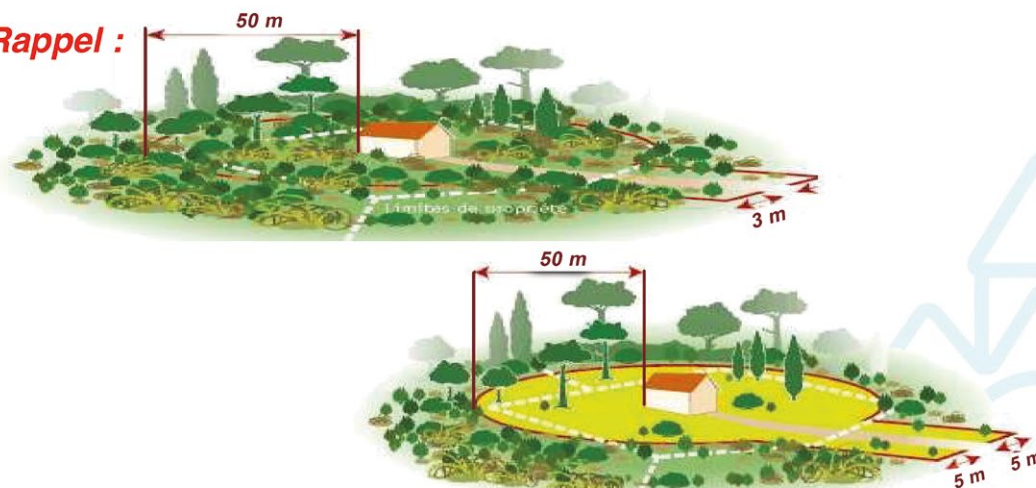
www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr
www.onf.fr
www.prevention-incendie-foret.com
www.ofme.org



Obligations Légales de Débroussaillage



Rappel :



Arrêté préfectoral précise les modalités

Plan communal de sauvegarde et DICRIM



Toutes les communes classées à risque Feux de Forêt : Mise en place d'un PCS

Loi Matras de consolidation du modèle de sécurité civile (25/11/2021)

- **Est arrêté par le Maire**
- **Exercice de simulation obligatoire tous les 5 ans**
- **Plan intercommunal de sauvegarde (PICS) obligatoire**



- **Recensement des risques**
- **Diffusion de l'alerte**
- **Recensement des moyens humains**
- **Recensement des moyens matériels**
- **Élaboration d'un organigramme de crise**
- **Définir l'organisation, les missions, ...**

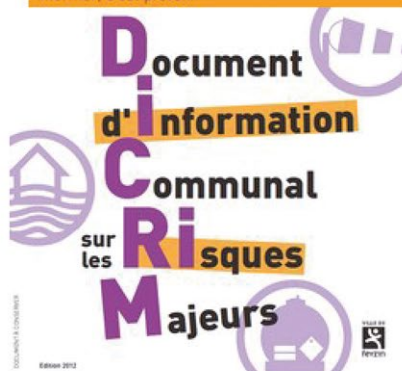
Plan communal de sauvegarde et DICRIM



Toutes les communes classées à risque Feux de Forêt : Mise en place d'un DICRIM

Loi Matras de consolidation du modèle de sécurité civile (25/11/2021)

Informez, c'est prévenir



- **Rappeler l'historique du risque sur la commune**
- **Entretenir la mémoire du risque**
- **Définir les risques majeurs de la commune**
- **Définir les moyens d'alerte**
- **Connaitre et faire connaître les conduites à tenir**
- **Définir les consignes de sécurité pour chaque risque**
- **Mettre en place des campagnes d'affichages**

Article R125-11 du Code de l'Environnement

L'anticipation

La réponse aux catastrophes exige la mobilisation rapide de tous les moyens publics et privés et leur coordination efficace sous une direction unique



- **Utilité du PCS et DICRIM dans la gestion de crise**
- **Sérénité grâce aux OLD – Obligations Légales de Débroussaillage**
(cf. Doctrine de lutte contre les incendies)
- **Garantir la ressource en eau (DECI – Equipement des massifs DFCI)**
- **Appuis par :**
 - RCSC - réserve communale de sécurité civile**
 - CCFF - comités communaux feux de forêts**



HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE



■ Horaires d'ouverture du bureau de la mairie :

- le Mardi de 09 H à 16H30
- le Vendredi de 9H à 16 H30

■ Madame Le Maire reçoit sur rendez-vous :

- Téléphone : 06.62.32.47.89

■ Adresse internet de la commune :

mairie.castellard-melan@orange.fr

■ P2A compétence de l'eau :

- Téléphone : 04.92.30.58.40

**CARTE POSTALE DE MÉLAN
VERS 1905**

